



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
17.09.09.

Date de la convocation des conseillers :
17.09.09.

point de l'ordre du jour no:
14-1

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 25 septembre 2009.

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Spautz, échevins, Maroldt, Roller, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Limpach, secrétaire communal

Absents : Tonnar, Braz, échevins, Snel, Hannen, Knaff, Zwally, conseillers

Clement, secrétaire communal

11 NOV. 2009

Luxembourg

Le Conseil Communal;

Objet: Stade de la Frontière: travaux de mise en conformité UEFA: crédit spécial (art. 4/ 0832/2163/006)

Vu sa délibération du 21.12.2007 approuvant le devis au montant 100.000,- € pour travaux de mise en conformité UEFA du Stade de la Frontière ;

Considérant que ces travaux doivent être terminés à court terme ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir un crédit spécial de 50.000,- € aux dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2009, crédit initialement prévu au budget 2010 ;

Considérant que cette dépense était imprévisible ;

Considérant qu'il y a urgence ;

Considérant que l'équilibre du budget ne sera pas affecté puisque la dépense sera couverte par une économie du même montant à l'article 4/0420/2123/039 « Aménagement du Foyer de jour Origer» ;

Vu le rapport afférent de Monsieur l'architecte du 15 septembre 2009 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances;

Vu les articles 127 et 128 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'instruction ministérielle sur les budgets des communes et établissements publics ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve à l'unanimité

le crédit spécial au montant de € 50.000.- pour la mise en conformité UEFA du Stade de la Frontière.

Le crédit au montant de € 50.000.- sera inscrit à l'article 4/0832/2163/006 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2009.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 02.11.2009.

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal, Le bourgmestre,

COMMISSARIAT DE DISTRICT
19 NOV. 2009
Luxembourg

CONTRÔLE DE LA COMPTABILITÉ DES COMMUNES

N° BU 09 NR Vu et autorisé les
modifications budgétaires sollicitées

Luxembourg, le 13 novembre 2009

Le Ministre de l'Intérieur
et à la Grande Région

Service : Secrétariat
LESCH Esch/Alzette, le
26 NOV. 2009